



Schweizer Obstverband
Fruit-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta

Solution sectorielle nationale "Durabilité des fruits" Fruits à pépins

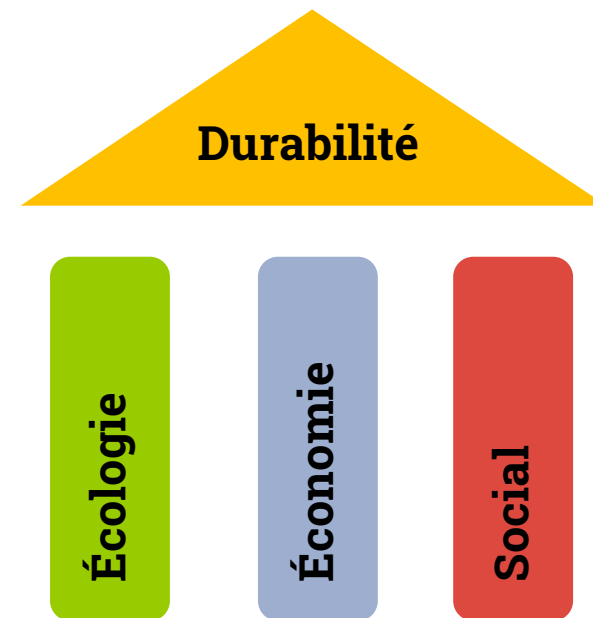
Jimmy Mariéthoz, Edi Holliger
27 janvier 2023 | Séance d'information

01

Salutation

Inhalt

- 01 Salutation
- 02 Retour sur le programme sectoriel
- 03 Aperçu de l'évolution des fruits à pépins pour 2023
- 04 Questions et réponses



02

Retour sur le programme sectoriel





Situation DUF mi-mai 2022

11.05.2022 ■ Communiqués de presse, La Durabilité des fruits

Le secteur fruitier suisse devient encore plus durable

La Fruit-Union Suisse et Swisscofel ont présenté la solution sectorielle nationale « Durabilité des fruits » ces derniers mois. La production de fruits à pépins devient ainsi encore plus durable et l'environnement est ménagé de manière accrue. En contrepartie, la production reçoit un supplément de prix. Le programme dispose d'un vaste soutien : les nouvelles exigences seront en effet respectées sur plus de 85% de la surface de fruits à pépins dès la première année.

La Fruit-Union Suisse (FUS) a toujours souligné lors de la campagne contre les initiatives agricoles que le secteur fruitier souhaitait faire des progrès importants en matière de durabilité. Celui-ci passe à présent des paroles aux actes : les nouvelles exigences du programme national « Durabilité des fruits » seront respectées sur plus de 85% de la surface indigène de fruits à pépins dès la première année. « Nous nous réjouissons énormément du fort soutien dont bénéficie le programme national », souligne Jimmy Mariéthoz, le directeur de la FUS. « Cela montre la volonté des arboricultrices et arboriculteurs d'affronter activement l'avenir et de produire de manière encore plus durable ». Avec cette participation record, la branche apporte une contribution importante à la mise en oeuvre du plan de mesures « Eau propre » du Conseil fédéral.

Situation DUF mi-mai 2022



- Réunion du groupe d'accompagnement Migros
- Le programme Migros est transféré dans la solution de branche grâce à l'engagement important de la production, du commerce et de la vulgarisation.
- Observer l'évolution et s'adresser directement à la FUS en cas d'incertitude.

Fazit Migros zur Branchenlösung NHF 2022

- Beeindruckender Effort durch die Branche! Solide Vorarbeiten der Produzenten und Plattformen als auch grosse Anstrengungen des SOV
- NHF im Grundsatz positiv und unser Programm kann nach Klärung der letzten offenen Punkte eingestellt werden
- Offene Punkte:
 - Governance Prozesse? Kompetenzen und Zusammensetzung der Gremien und Gremienmitglieder?
 - Entscheidabläufe, Mitsprachemöglichkeiten NGO und Detailhandel?
 - Weitere durch Begleitgruppe:
 - Kontrollumsetzung: Details zu klären. Wer macht die Stichproben?
 - Einbezug DH?
 - Projektleitung?

Situation DUF début juillet 2022



04.07.2022 ■ Communiqués de presse, La Durabilité des fruits

Nouveau jalon pour « Durabilité des fruits »

La solution sectorielle nationale « Durabilité des fruits » est encore renforcée : Migros transfère son programme de durabilité dans la solution sectorielle. Le distributeur a donné des impulsions décisives et a fortement contribué au développement et à la mise en œuvre de la solution ensemble avec d'autres partenaires. Avec ce pas, il souligne l'importance de normes nationales uniformes pour la production.

La Fruit-Union Suisse et Swisscofel ont présenté la solution sectorielle nationale « Durabilité des fruits » ces derniers mois. La production de fruits à pépins devient ainsi encore plus durable et respectueuse de l'environnement. En contrepartie, la production reçoit une indemnité financière. Le programme jouit d'un vaste soutien puisque plus de 85 % des surfaces de culture respecteront déjà les nouvelles exigences la première année. La solution sectorielle passe maintenant un nouveau cap : Migros a transféré son propre programme de durabilité dans la solution sectorielle nationale. Il s'agit d'une étape importante, puisque c'est justement Migros qui a donné l'impulsion nécessaire pour permettre à la solution sectorielle d'être viable sur le marché en lançant son programme de durabilité avec le soutien de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL. Jimmy Mariéthoz, le directeur de la Fruit-Union Suisse, se réjouit : « La solution sectorielle nationale n'existerait pas sous cette forme sans Migros et sans le travail fourni en amont par des entreprises de commerce de fruits et des arboriculteurs novateurs. Le fait que Migros transfère son propre programme dans la solution nationale montre le vaste soutien dont jouit cette dernière. » Les premières pommes et poires seront déjà produites selon le nouveau standard cette année. Notons que le standard sera développé en continu en partenariat avec des représentants du commerce et de la production.

Rétrospective (extraits)

- **Activités au sein du GT Développement de la DUF**
Checkliste pour les Fruits à pépins 2022, resp. 2023
- **Activités du Centre spécial cultures et protection des plantes**
- **Formation des contrôleurs pour la phase de pilotage DUF**
Agrosolution, organisme de contrôle
- **Elaboration du concept de contrôle DUF** (Agrosolution, ProCert)
- **Echange d'expériences sur les contrôles pilotes DUF**
Agrosolution, organismes de contrôle et contrôleurs
- **Échange avec IP Suisse**
- Réunions finales 2022 des **centres de produits** cerises/pruneaux, abricots, baies





GT Développement Durabilité des fruits

Production	Gilg Ralph, TG Brunner Marie-Noëlle, VS Magnollay Luc, VD Seeholzer Adrian, LU
Commerce	Stefani Patrick, Giesser Jeanne, fenaco Stuber Werner, Amman Martin, Tobi Seeobst AG Kaisin Bastien, GEISER agro.com.ag
Conseil	Leumann, Reto, TG Zwahlen Diana, VS
Commerce de détail	Kreis Lorenz, Kreis Agrar GmbH (Migros)
Recherche	Christen Danilo, Agroscope Naef Andreas, Agroscope
ONG	vacant (jusqu'à présent E. Wyss, WWF)
Contrôle	Dougoud Sandra, Agrosolution
Organisation du label	Schaad Noémie, IP-Suisse

Mise en œuvre concrète dans le canton de VD

GT Développement DUF



Information pour les médias DUF (30.08.2022)



Manifestation de clôture du programme Migros Fruits à pépins



Visite de l'entreprise/discussion technique sur les mesures de la solution sectorielle
«La Durabilité des fruits».

Thèmes principaux :

- Réduction des herbicides
- Technique de confusion
- Bandes fleuries, protection/fertilité des sols



Communication



Campagne générale - Durabilité des fruits

- Développement du logo et intégration dans la campagne générale
- Présence médiatique (plus de 30 articles)
- Collaboration avec Aldi, Coop, Lidl et Migros
- Leporello dans le commerce sur les conteneurs de fruits et légumes, concours inclus
- Page de renvoi pour les consommateurs



Communication: FUS actuel du 26 janvier 2023



La première vague de la campagne générique est en cours

La première vague de la campagne générique pour les pommes et les poires est actuellement en cours dans les trois langues nationales. Outre le plaisir, les sujets placent la durabilité des fruits suisses au centre. Pour ce faire, nous avons complété [la page d'accueil](#) pour les consommatrices et consommateurs avec les avantages des fruits suisses et des recommandations pour accroître la durabilité. Vous souhaitez utiliser les sujets ou les partager sur vos réseaux sociaux ? Vous trouverez divers formats à télécharger [ici](#).



Aperçu des contrôles pilotes 2022

- En 2022, 54 exploitations arboricoles ont été contrôlées.
 - Nombreuses données brutes issues des contrôles
- Aucune mesure n'a été choisie par l'ensemble des 54 établissements.



Evaluation des contrôles pilotes 2022

Les mesures les plus souvent choisies - Top 10

Mesure	Nombre d'établissements
Mesure préventive d'hygiène sur le terrain – fruits	47
Mesure préventive d'hygiène sur le terrain – Feuilles	45
Dates de la récolte	45
Participation à des événements régionaux / suprarégionaux de formation continue	41
Station météorologique (agrométéorologie)	40
Analyse du sol - Bilan nutritif - Analyses foliaires	38
Abeilles sauvages et abeilles	38
Réduction de la dérive - Filets anti-grêle	36
Filets anti-grêle	35
Herbicides à action racinaire	32



Evaluation des contrôles pilotes 2022

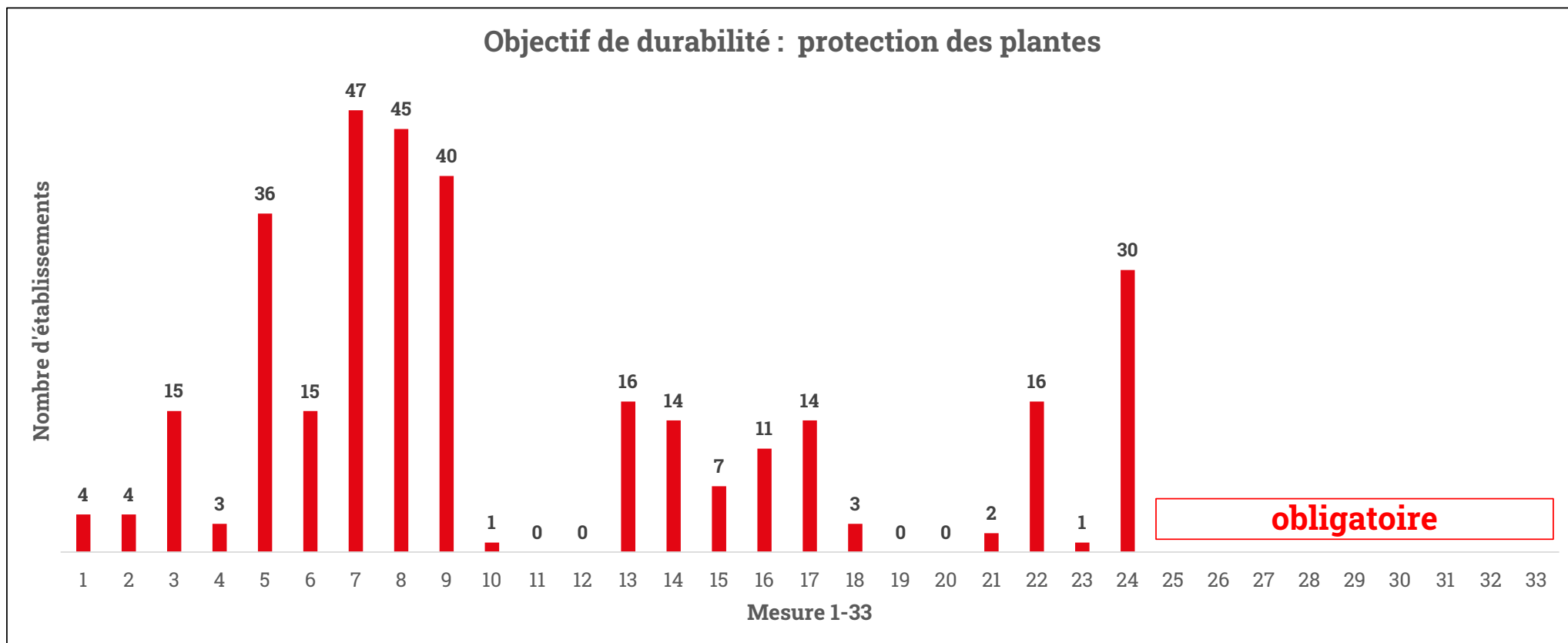
Les mesures jamais / moins choisies - Top 10

Mesure	Nombre d'établissements
Filets anti-insectes	0
Absence totale de produits chimiques de synthèse. Insecticides contre les tordeuses	0
PPh : Liste des intrants pour l'agriculture biologique	0
PPh : Liste des intrants pour l'agriculture biologique	0
Ensemencement du rang (fixation de l'azote)	0
Bandes fleuries (l'interrang)	0
Traitement ponctuel	0
Filets anti-insectes	1
Culture de variétés robustes/résistantes	1
Herbicide sous le rang : pas d'utilisation à 50%.	1

Evaluation des contrôles pilotes 2022



Nombre de fois où les mesures ont été choisies :





Aperçu des contrôles pilotes dans les exploitations 2022

- Plusieurs compléments et retours d'information sur les mesures 2022
- Input pour la checkliste 2023 et le concept de contrôle 2023
- Regrouper les contrôles dans les exploitations
- DUF doit être stable (sécurité et planification)
- Les exigences du marché sont trop élevées

- Les entreprises étaient en principe bien préparées.
- Les contrôles ont duré de 1,5 à 2 heures selon les entreprises.

Documents DUF fruits à pépins 2023 (en cours de finalisation)



Directive 2023
« Durabilité des fruits »
Fruits à pépins



Responsable Fruit-Union Suisse (FUS)
Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre (Swisscofel)
1.0 – 16.11.2022
Elaborée par Centre spécial culture et protection des plantes (production, conseil, recherche, autorités) et groupe de travail Développement « Durabilité des fruits » (production et commerce)



Concept de contrôle
« Durabilité des fruits » Fruits à pépins



Responsable Fruit-Union Suisse (FUS)
Association suisse du commerce des fruits, des légumes et des pommes de terre (Swisscofel)
Version 1.2 – 05.01.2023
Elaboré par ProCert, Agrosolution, Fruit-Union Suisse et Swisscofel



Règlement des sanctions pour les entreprises de commerce et d'emballage
« Durabilité des fruits » Fruits à pépins



Responsable Fruit-Union Suisse (FUS)
Association suisse du commerce des fruits, des légumes et des pommes de terre (Swisscofel)
Version 1.2 – 05.01.2023
Elaboré par Fruit-Union Suisse et Swisscofel

Convention d'objectifs « Mesures de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires »



- Autonomie du secteur
- Conventions d'objectifs volontaires avec l'OFAG
- Objectif : la FUS contribue à la réduction globale des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires dans la culture des fruits à pépins grâce au programme national de branche « Durabilité des fruits ».
- Mesures pour atteindre les objectifs



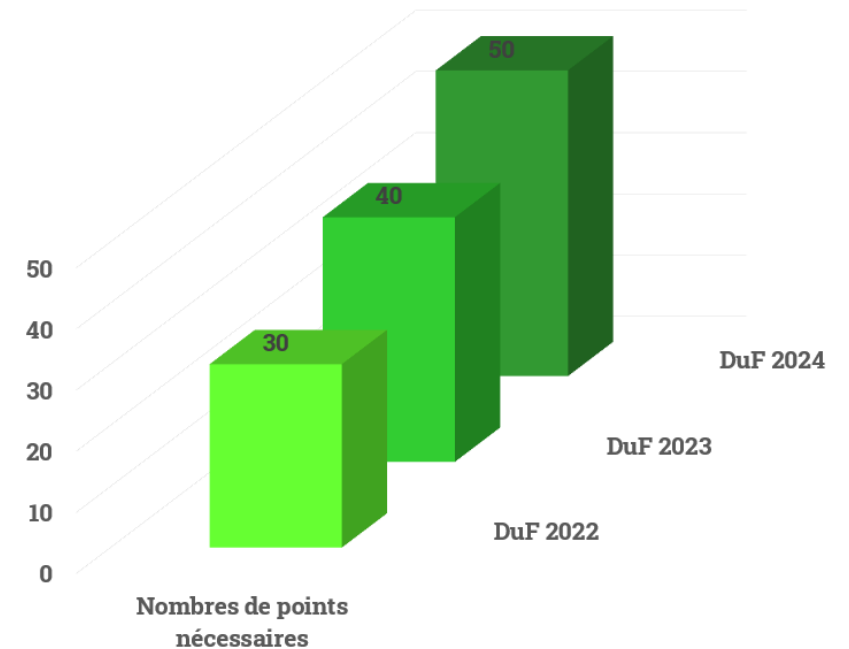
03

Aperçu de l'évolution pour les fruits à pépins en 2023

Développement



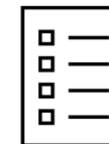
Champ d'action	Points requis		
	2022	2023	2024
Protection des plantes	12	15	
Fertilité du sol & fertilisation	5	6	
Biodiversité	6	7	
Utilisation de l'eau	3	3	
Climat	2	2	
Qualité	1	1	
Innovation et éducation	1	1	
Santé et conditions de travail	<i>Obligatoire</i>	Obligatoire	
Rentabilité	<i>Obligatoire</i>	Obligatoire	
Sous-total	30	35	
Prestations supplémentaires spécifiques à l'exploitation dans les champs d'action	-	5	
Points requis	30	40	50





Développement: Checklist Fruits à pépins 2023

- Pour plusieurs mesures, la faisabilité et l'utilité des exigences ont été vérifiées et optimisées (p. ex. : éléments structurels).
- Dans le champ d'action Santé et Conditions de travail, une mise au point des exigences a été effectuée :



Objectif de durabilité : santé et conditions de travail					
100	Contrats de travail		Obligatoire	Obligatoire	Pour les employés fixes, il existe un modèle de contrat de travail écrit.
101	Hébergement		Obligatoire	Obligatoire	Le logement répond aux exigences de la législation.
102	Sécurité au travail et protection de la santé		Obligatoire	Obligatoire	Les collaborateurs sont formés à la sécurité au travail et à la protection de la santé par le chef d'entreprise.

- Le champ d'action économie est désormais mentionné dans la directive 2023, car le commerce avec la rémunération équitable y contribue.
- Modèle standard pour les « prêts/prestations » par/auprès de tiers (p. ex. machines, apiculteurs itinérants)



Développements ultérieurs : Checklist des Fruits à pépins 2023



Durabilité des fruits (DUF) – Fruits à pépins 2023	
Société / Exploitation :	AS / SwissGAP no :
Nom, prénom :	Téléphone / Téléphone portable :
Adresse :	Courrier électronique :
Code postal, lieu :	Surface de fruits à pépins en hectares :

Remarque : toutes les mesures ne peuvent pas être comptabilisées de manière cumulative. Veuillez tenir compte de l'indication figurant dans les exigences correspondantes. Version 26.01.2023

No.	Mesure	mise en oeuvre (oui = x)	Points possibles	Points obtenus	Exigences en détail
	PER		Obligatoire	Obligatoire	Les exigences PER en matière de fruits à pépins sont remplies.
Objectif de durabilité : protection des plantes					
1	Réduction de la dérive – capteurs		5	0	Les secteurs de buses sont contrôlés par des capteurs de végétation (non cumulable avec 2).
2	Réduction de la dérive – capteurs		3	0	Le début et la fin des rangs ainsi que des espaces vides entre les arbres sont contrôlés par un capteur de végétation de chaque côté (non cumulable avec 1).
3	Réduction de la dérive		2	0	Tous les pulvérisateurs sont équipés de buses anti-dérive ou de buses à injection d'air.
4	Réduction de la dérive – rangées de bordures		2	0	Les deux rangées de bordures extérieures ne sont traitées que de l'extérieur vers l'intérieur.
5	Réduction de la dérive – haies ou filets		6	0	Tous les côtés longitudinaux des parcelles sont bordés de haies ou de filets latéraux (filets anti-grêle ou filets anti-insectes). Les haies et les filets doivent être contigus et au moins aussi hauts que la culture (non cumulable avec 6; non cumulable avec 13 et 14, si le producteur choisit de faire valoir une des mesures filets anti-insectes).
6	Réduction de la dérive – haies ou filets		3	0	Les côtés longitudinaux de 50 % des parcelles sont protégés par des haies ou des filets latéraux (filets anti-grêle ou filets anti-insectes). Les haies et les filets doivent être contigus et au moins aussi hauts que la culture (non cumulable avec 5; non cumulable avec 13 et 14, si le producteur choisit de faire valoir une des mesures filets anti-insectes).
7	Réduction de la dérive – Filets paragrêle		2	0	L'exploitation est équipée de filets de protection contre la grêle.
8	Réduction de la dérive et du ruissellement – Bandes tampons		6	0	Pour éviter le ruissellement ou la dérive, des bandes tampons d'au moins 3 m sont aménagées le long des routes drainées. Tous les puits de l'installation disposent d'un couvercle fermé.
9	Réduction des apports de PPH		3	0	Tous les turbodiffuseurs sont équipés d'un bac de rétention et de panneaux récupérateurs.



Développements ultérieurs : Checkliste des Fruits à pépins 2023



– Correction, donc nouvelle version du 26.01.2023, remplace la version du 16.11.2022



25	PPh : PPh préservant les acariens prédateurs		4	0	L'exploitant n'utilise que des produits phytosanitaires de la classification "N" (neutre à peu toxiques), préservant les acariens prédateurs (non cumulable avec 26).
26	PPh : PPh ménageant les acariens prédateurs		2	0	L'exploitant n'utilise que des produits phytosanitaires de la classification "N-M" (neutre à moyennement toxiques), ménageant les acariens prédateurs (non cumulable avec 25).

25	PPh : PPh préservant les acariens prédateurs		4	0	Dès le 30 juin l'exploitant n'utilise que des produits phytosanitaires de la classification "N" (neutre à peu toxiques), préservant les acariens prédateurs (non cumulable avec 26).
26	PPh : PPh ménageant les acariens prédateurs		2	0	Dès le 30 juin l'exploitant n'utilise que des produits phytosanitaires de la classification "N-M" (neutre à moyennement toxiques), ménageant les acariens prédateurs (non cumulable avec 25).

Développements ultérieurs : Checklist des Fruits à pépins 2023



Durabilité des fruits (DUF) – Fruits à pépins 2023	Points requis	Points obtenus
PER	Obligatoire	Obligatoire
Durabilité protection des plantes	15	0
Durabilité fertilité du sol et fertilisation	6	0
Durabilité biodiversité	7	0
Durabilité utilisation de l'eau	3	0
Durabilité climat	2	0
Durabilité qualité	1	0
Durabilité innovation et éducation	1	0
Durabilité santé et conditions de travail	Obligatoire	Obligatoire
Durabilité rentabilité	Obligatoire	Obligatoire

Sous-total durabilité fruits (fruits à pépins)	35	
Prestations supplémentaires spécifiques à l'exploitation dans les champs d'action	5	
Total durabilité fruits (fruits à pépins)	40	0

Développements ultérieurs : Checklist Fruits à pépins 2023



- Certaines mesures ont été subdivisées afin de permettre leur mise en œuvre sur des surfaces partielles, car la plupart du temps, toutes les parcelles de fruits à pépins ne requièrent pas les mêmes mesures (et ne sont pas non plus judicieuses).

17	PPh : période d'utilisation des fongicides		8	0	Dès le 30 juin l'exploitant n'utilise que les fongicides autorisés en arboriculture biologique (non cumulable avec 18, 19, 20).
18	PPh : période d'utilisation des fongicides		6	0	Dès le 30 juin l'exploitant n'utilise que les fongicides autorisés en arboriculture biologique sur au moins 50 % de la surface de fruits à pépins (non cumulable avec 17, 19, 20).
19	PPh : période d'utilisation des fongicides		3	0	Dès le 30 juin l'exploitant n'utilise que les fongicides autorisés en arboriculture biologique sur au moins 25 % de la surface de fruits à pépins (non cumulable avec 17, 18, 20).
20	PPh : période d'utilisation des fongicides		1	0	Dès le 30 juin l'exploitant n'utilise que les fongicides autorisés en arboriculture biologique sur au moins 5 % de la surface de fruits à pépins (non cumulable avec 17, 18, 19).



Développements ultérieurs : Nouvelles mesures

9	Réduction des apports de PPh	3	Tous les turbodiffuseurs sont équipés d'un bac de rétention et de panneaux récupérateurs.
34	Psylles du poirier	2	Le psylle du poirier est combattu exclusivement avec de l'armicarb, du kaolin ou des préparations à base de savon.
35	Campagnols	2	Le producteur n'utilise que des pièges pour lutter contre les campagnols.
37	Analyses foliaires	1	Les apports d'engrais sont effectués conformément aux analyses foliaires les plus récentes (sol et fertilisation foliaire). Les résultats des analyses foliaires sont à disposition.
54	Fertilité du sol en cas de replantation	4	Après l'arrachage de la parcelle de fruits à pépins, le producteur sème un engrais vert et le conserve pendant une période de végétation.
64	Chrysopes	1	L'exploitation dispose d'abris installés sur au moins 50 % des surfaces de fruits à pépins (2 unités/ha), afin de faciliter l'hivernage des chrysopes.
76	Fauche	2	Lors du broyage de l'herbe dans les interrangs, la zone entre les roues du tracteur reste intacte.
92	Fertilisation foliaire au Ca	1	Pour garantir la qualité des variétés sensibles, l'exploitation effectue au moins 2 apports d'engrais foliaires à base de Ca par an.
93	Taille d'été	1	Une taille d'été favorise l'exposition et la coloration des pommes.
94	Effeuilage	1	Effeuilage mécanique des vergers de pommiers en vue d'une meilleure coloration des fruits.
95	Eclaircissage manuel	1	Optimisation de la qualité des fruits à pépins grâce à un éclaircissage manuel.



Contrôles pilotes en 2023 - Durabilité des fruits

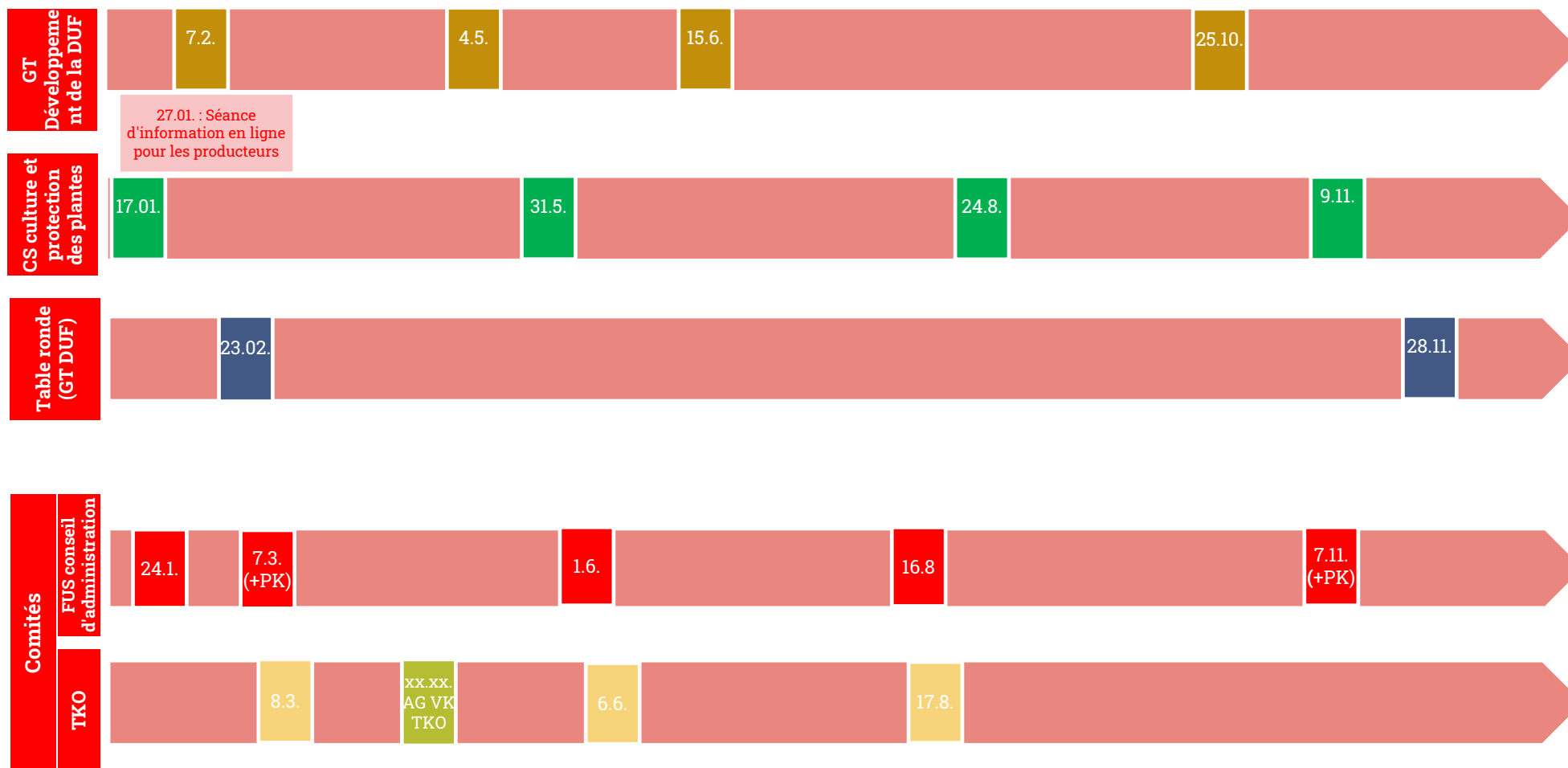
- En 2023, environ 25 % de toutes les exploitations déclarées seront contrôlées.
- Les contrôles continueront à être effectués manuellement sur papier
 - Coordination avec SwissG.A.P. Contrôles en 2023 uniquement possibles dans des cas exceptionnels
- En 2023, les contrôles seront pour la première fois payés directement par les producteurs
 - Coûts estimés entre CHF 300.- et CHF 400.- par contrôle
 - Les frais administratifs de CHF 70.- ne seront pas facturés en 2023
 - La FUS prend en charge une partie des coûts de formation et de coordination des contrôles



Gestion et déroulement 2023

- Les entreprises qui se sont déjà inscrites en 2022 restent inscrites.
- Les nouvelles inscriptions sont possibles sur [agrosolution.ch](https://www.agrosolution.ch).
- Contrôles 2023 selon la procédure 2022 auprès de 100 - 120 exploitations avec une check-liste papier ; dans la mesure du possible, coordonnés avec les contrôles SST/SwissGAP.
- Les coûts des contrôles seront facturés directement aux entreprises à partir de 2023.
- Concept de contrôle qui précise, là où c'est nécessaire, les exigences d'une mesure pour le producteur et le contrôleur.
- Le concept de contrôle s'applique à tous les producteurs de fruits à pépins et aux types d'entreprises en aval impliqués dans le programme « Durabilité des fruits » Fruits à pépins (DUF). Outre les producteurs de fruits à pépins, le concept de contrôle couvre également les autres entreprises commerciales et de conditionnement concernées.

Durabilité Fruits à pepins : planification détaillée 2023



Durabilité des fruits : planification des projets jusqu'en 2025



2021

- Initialisation NHF fruits à pépins

2022

- Lancement de la DUF Fruits à pépins
- *Préparations DUF Fruits à noyau et baies*

2023

- Développement de la DUF Fruits à pépins
- *Développement ultérieur (clarification dans les Centres de produits sur DUF fruits à noyau et baies)*

2024

- Bilan DUF fruits à pépins
- *(év. transposition des fruits à noyau et des baies)*

2025

- La durabilité des fruits va plus loin

04

Questions et réponses



Schweizer Obstverband
Fruit-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta



**Un grand merci
pour votre grand engagement !**